DECRET N°2013-20 DU 11 FEVRIER 2013

portant détachement d'un (01) officier subalterne des Forces Armées Béninoises au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour emploi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n°2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et le décret n°2010-593 du 31 décembre 2010 qui l'a modifié et complété ;
- Sur proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale.

DECRETE:

ARTICLE 1^{er}: Le Capitaine DOSSOU Michel, Docteur en Optique et Lasers, P-C, Atmosphère, est mis en position de détachement au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour servir en qualité d'enseignant-chercheur dans les Universités Nationales du Bénin.

ARTICLE 2: La durée de la mise en position de détachement est de dix(10) ans au maximum, conformément aux dispositions de la loi n°2005-043 du 26 juin 2006 susvisée.

ARTICLE 3: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 février 2013

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Jonas GBIAN

François Adébayo ABIOLA

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MECDN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1 JO 1.-

W

#